



Écho des villes



Été tranquille au camping

L'année passée, les gendarmes intervenaient régulièrement au camping municipal des Demoiselles à Saint Hilaire de Riez (Vendée) : bagarres, nuisances sonores... étaient quotidiennes. Ces actes d'incivilité nuisaient considérablement à la réputation de cette petite commune de 9 000 habitants qui accueille près de 150 000 touristes en été. Le maire souhaitait pourtant continuer à accueillir les jeunes jugés trop bruyants et refusés par les autres campings de la région. La mairie a décidé d'adhérer au Plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques, un des volets du programme "Ville Vie Vacances"*, mis en place par le ministère de la ville. Elle a bénéficié de 45 700 Euros pour ramener la tranquillité au sein du camping et cela avec le soutien de SOS racisme. De nouvelles règles ont été mises en place et la nuit venue, le calme s'installe aux Demoiselles.

**Plus de 14 000 projets, représentant un financement de 56 millions d'euros, sont mis en œuvre en 2002, et permettent la participation de 800 000 jeunes au programme de prévention*

«Ville-Vie-Vacances». Lancée en 1981 sous l'appellation «anti-été chaud», l'opération «Ville-Vie-Vacances» doit notamment favoriser l'insertion des jeunes et lutter contre la délinquance durant les congés scolaires. Le dispositif concerne aujourd'hui l'ensemble des départements français les plus urbanisés et dispose d'un budget de 56 millions d'euros pour l'année 2002.

Pour obtenir des renseignements sur l'opération «Ville-Vie-Vacances», vous pouvez vous adresser à la préfecture de votre département.

www.ville.gouv

Barcelone : messe interdite

Suite à la plainte d'un couple de voisins, la mairie de Barcelone a interdit aux religieuses du monastère de l'Adoration perpétuelle de retransmettre leurs messes quotidiennes et la prière de l'Angélus par des mégaphones placés à l'extérieur de l'édifice, à cause du vacarme...

La police municipale a notifié la décision aux religieuses après avoir constaté que le niveau sonore était supérieur aux réglementations en vigueur.

Boulogne Billancourt continue la lutte

En 1998, une enquête révèle que « le bruit est la première préoccupation des Boulonnais » en matière d'environnement. La Ville soucieuse du cadre de vie de ses habitants réagit immédiatement en constituant un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le bruit et présidé par Dorothee Pineau, maire-adjoint chargé de l'environnement.



En 1999, un plan pluriannuel contre les nuisances sonores est engagé. Trois ans après, un premier bilan est tiré et un deuxième plan mis en place jusqu'en 2004. Objectif : diminuer les nuisances sonores sur le long terme.

Le groupe «bruit» mis en place par la ville a travaillé sur de nombreux projets. Ils se sont traduits en propositions concrètes aux élus et en réalisations,



Le bilan du plan 1999-2001

- Un arrêté municipal bruit largement diffusé et l'acquisition d'un sonomètre pour en contrôler l'application,
- 25 chantiers d'amélioration acoustique des bâtiments municipaux :
Dans les écoles, rénovation complète de la cantine et pose d'un faux plafond pour le préau du groupe Fessart. Dans les crèches, pose de faux plafonds acoustiques pour les dortoirs des Lavandières et des Capris. D'autres bâtiments, particulièrement ceux voués à la location comme la salle des Fêtes, sont désormais dotés d'une cloison isolante.
- Réfection de la voirie et pose de revêtements absorbant le bruit sur 4,3 km de voirie municipale et sur 2 km de voiries départementale et nationale (rue d'Alsace-Lorraine, rue Édouard-Detaille, rue Molière, rue de Silly en 2001).
- Mise en place, sur plus de 2 km, de « zones 30 » limitant la circulation à 30 km/h (rues Danjou, Mahias, Mollien...).
- Interventions du service Hygiène et Salubrité et de la police municipale pour réduire les nuisances sonores et traiter les plaintes.
- 168 agents municipaux sensibilisés à la lutte contre les nuisances sonores par une formation spécifique (police municipale, service Hygiène et Salubrité, direction des bâtiments, services techniques).
- Opérations de sensibilisation :
35 demi-journées de contrôle préventif des deux-roues motorisés. Et en 2000, la Semaine de la santé consacrée à l'audition, page bruit sur le site Internet de la Ville...
Cette démarche a valu à la Ville de recevoir diverses distinctions dont un Décibel d'Or.

comme en témoignent le premier bilan (voir encadré) et le nouveau plan triennal voté par le conseil municipal. Ce plan, qui court de 2002 à 2004, comporte 28 actions se répartissant entre sept objectifs. Des objectifs propres à la ville tout d'abord : ils concernent l'acquisition d'équipements techniques moins bruyants (laveuses, souffleuses) ou encore la mise aux normes des bâtiments administratifs (les écoles, par exemple) lors de leur rénovation.

À long terme...

Au-delà, le plan prévoit également l'élaboration d'une charte qui précisera les exigences « anti-bruit » de la Ville en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ces mesures doivent agir à long terme sur le développement de Boulogne-Billancourt : l'aménagement des terrains Renault devra y répondre. Les déplacements, quels qu'ils soient, constituent aussi une source de gêne importante. Le plan prévoit donc de renforcer les solutions déjà éprouvées : l'installation de revêtements absorbant le bruit, la mise en place de « zones 30 », l'organisation de deux journées sans voiture, dont la prochaine se déroulera le 23 juin sans oublier la lutte contre la pollution sonore des deux-roues motorisés.

Chaque année, au printemps et à l'automne, la police municipale contrôle la conformité des deux-roues, en partenariat avec la police nationale. Une bonne manière de sensibiliser les jeunes Boulonnais aux efforts qu'il reste à faire. Anticipant sur la directive européenne pour les agglomérations, le plan préconise une meilleure information sur le classement acoustique des voies de circulation - lequel détermine l'isolation acoustique des nouvelles constructions - et prend acte de la création d'un observatoire départemental du bruit. Enfin, les nuisances de circulation aérienne - bien qu'extérieures à

Boulogne-Billancourt par leur origine - sont également concernées par la lutte contre le bruit. Il en résulte une vigilance soutenue vis-à-vis des survols nocturnes, du trafic de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et de la réorganisation de la circulation aérienne en région parisienne, survenue en mars dernier.

Une charte d'aménagement durable pour les bois de Vincennes et de Boulogne est en cours d'élaboration. Sont proposés les projets suivants : fermeture aux heures creuses de grandes artères traversant les bois afin de limiter la circulation de transit, création d'un réseau de circulations douces interdites aux voitures (rollers, piétons, vélos, quadricycles, calèches...), développement de chemins de randonnées en respectant « un cœur de forêt » interdit aux promeneurs. Une concertation avec les communes limitrophes et les départements concernés (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) doit se mettre bientôt en place...

Kokomo bourdonne

La ville de Kokomo (47 000 habitants) située dans l'État de l'Indiana (États Unis) est perturbée depuis 1999 par un bourdonnement sourd. Plus de cent plaintes ont été enregistrées depuis l'apparition de ce bruit. La municipalité a donc décidé de débloquer 100 000 dollars afin qu'une étude acoustique soit réalisée ayant pour but de repérer d'où viennent ces infrasons qui ont provoqué diverses affections au sein de la population, en particulier de personnes résidant dans le nord-ouest de la ville et entraîné une chute du marché immobilier. Les infrasons pourraient provenir de certaines activités industrielles situées à plusieurs kilomètres. Un cas identique qui avait frappé la ville de Taos au nouveau Mexique n'a jamais été élucidé...